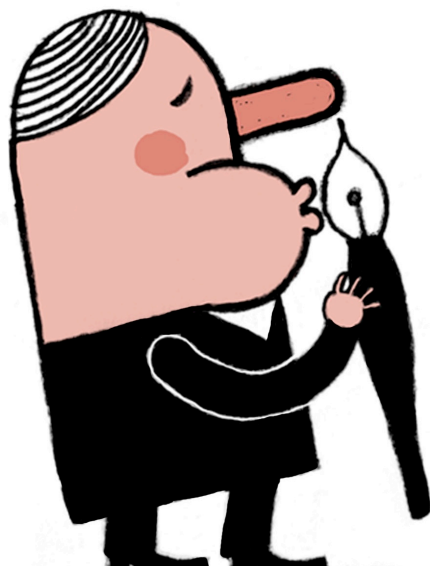


PRIX BOCCACE 2017

Règlement

Avec le soutien du Conseil Départemental du Loiret



**“ TU CONNAIS
LA NOUVELLE ? ”**

Prix Boccace

Règlement de l'édition 2016-2017

Article 1 - Responsables de l'organisation du Prix

L'association littéraire « Tu Connais la Nouvelle ? », avec le soutien du Conseil départemental du Loiret, organise le *Prix Boccace* (Création : 2010-2011).

Article 2 - Ouvrage récompensé et critères de sélection

Ce Prix littéraire récompense l'auteur d'un recueil de nouvelles destiné aux adultes paru entre janvier 2016 et janvier 2017 inclus.

La qualité de l'écriture, l'intérêt de chaque nouvelle et la cohésion de l'ensemble du recueil constituent les principaux critères de sélection.

Article 3 - Ouvrages concourant

Les ouvrages présentés devront remplir les conditions suivantes :

- être des recueils de nouvelles à part entière, (les fragments, courts récits ne relèvent pas de cette catégorie)
- être des textes d'un seul et même auteur (sont ainsi exclus les recueils collectifs)
- être écrits en langue française (les recueils traduits ne seront pas retenus),
- avoir été publiés entre le 1er janvier 2016 et le 31 janvier 2017 chez un éditeur, (aucun auteur auto publié ou ayant participé à des frais d'édition ne sera accepté).
- les recueils de nouvelles des auteurs qui interviendront dans le cadre de nos ateliers d'écriture sur la saison 2016-2017 ainsi que les ouvrages des membres du jury ne pourront concourir.
- les éditeurs concernés devront retourner aux organisateurs un bulletin de participation au *Prix Boccace* (en 6^{ème} page de ce doc) et accepter le présent règlement.

Article 4 – Composition du comité de lecture et du jury

- Le comité de lecture de présélection se compose de personnes passionnées de littérature contemporaine, choisies parmi des lettres de motivation envoyées à l'association et de membres de « Tu Connais la Nouvelle ? ».

- Le jury se compose des personnalités suivantes : (sous réserve)

Membres : Gérard AUDAX, Christiane BAROCHE, Cécile COULON, Jean-Marie BLAS DE ROBLÈS, Paul FOURNEL, Fabienne JACOB, Hervé LE TELLIER.

Article 5 - Etapes de la sélection

Les ouvrages proposés à la sélection seront examinés en 2 étapes successives : par le comité de lecture qui sera chargé d'établir une présélection d'une part, par le jury du prix d'autre part.

1^{ère} étape :

- Chaque éditeur pourra proposer, dans un premier temps, **jusqu'à deux recueils de nouvelles à la sélection.**
- La liste des ouvrages soumis à la sélection par les éditeurs sera communiquée au comité de lecture et aux membres du jury.
- Le comité de lecture sera chargé de retenir au plus 6 recueils de nouvelles parmi les ouvrages concourant.

Ne seront retenus que les auteurs s'engageant à être présents lors de la remise du prix en 11 juin 2017 ou exceptionnellement représentés par leur maison d'édition

2^{ème} étape :

- Les recueils de nouvelles présélectionnés par le comité de lecture seront adressés aux membres du jury
- Le déroulement de la réunion des membres du jury s'opère de la façon suivante, sous réserve de l'accord du président du jury :

- un 1^{er} tour de table au cours duquel chaque membre du jury donne son avis général (sans classement) sur l'ensemble des ouvrages qui lui ont été soumis ;

- un 2nd tour de table où chacun vote pour l'ouvrage qu'il a le plus apprécié.

Si, à l'issue de ce 2nd tour de table, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, il est procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel le jury argumente pour départager les 3 - ou plus en cas d'égalité - recueils arrivés en tête du 2nd tour.

L'ouvrage ayant recueilli la majorité au 4^{ème} tour l'emporte.

Dans tous les cas de figure, le jury reste souverain de sa décision.

En cas de litige, le président a voix prépondérante.

Si la moitié des membres du jury ne pouvait assister à la réunion, celle-ci devrait être reportée.

Article 7 - Envoi des ouvrages concourant

Pour participer, il suffit d'adresser le ou chacun des deux titres concourant accompagné(s) du bulletin de participation à l'attention de :

Tu Connais la Nouvelle ?

*Prix Boccace
12 rue de la République
45800 Saint Jean de Braye*

- en **6 exemplaires**, destinés à l'examen du comité de lecture, **avant le 31 janvier 2017**,
- puis, pour les ouvrages qui auront été présélectionnés, en **6 exemplaires supplémentaires**. Ceux-ci seront transmis aux membres du jury.
Aucun ouvrage ne sera retourné.

*Les recueils reçus participeront aux kiosques de la Nouvelle à Saint-Jean-de-Braye.
« Tu Connais la nouvelle ? » propose la découverte des auteurs novellistes en « libérant » dans la ville leurs ouvrages*

Article 8 - Remise du prix

Ce prix, doté d'une bourse d'une valeur de 2.500 euros, sera décerné le 11 juin par le jury à l'occasion d'une fête littéraire au Château de Chamerolles (45) consacrée à la nouvelle, fête à laquelle chaque membre du jury s'engage à être présent.

*Cette fête a pour objectif de promouvoir la nouvelle contemporaine et tout particulièrement, les auteurs sélectionnés pour le prix Boccace.
Leur implication dans cette fête rend leur présence indispensable (débat, rencontres, signatures,...). Tous les frais liés à leur accueil sont à la charge de l'association.*

*« En déambulant dans le château de Chamerolles et ses jardins, le public y découvrir des nouvelles à voir et à entendre : **comédiens, musicien, mime, marionnettiste, peintre, danseuse** offriront, au détour d'un salon, d'un bosquet, d'une tour, quelques oeuvres éphémères adaptées des recueils sélectionnés pour le Prix Boccace. »*

Article 9 - Modifications ou annulation du prix

Les organisateurs du prix se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler ce prix si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le jury peut être placé dans l'éventualité de ne pas décerner de prix. Ses décisions sont sans appel.

Article 10 - Utilisation des noms et publicité

Le lauréat, dont l'ouvrage se voit attribuer le "Prix Boccace", peut utiliser ce titre à sa convenance, à l'exclusion de tout autre dénomination.

Il autorise les organisateurs à utiliser son nom et son image dans toute manifestation promotionnelle liée au prix ou à la manifestation littéraire. Il s'engage également à être membre du jury de l'année suivante

L'éditeur de l'ouvrage récompensé prendra en charge la réalisation de bandeaux promotionnels ou de stickers pour un tirage minimum de 250 exemplaires, selon les caractéristiques suivantes :

- couleur : Rouge

- éléments de texte à mentionner :

« PRIX BOCCACE »

Tu Connais la Nouvelle – Conseil départemental du Loiret

Prix BOCCACE

Editeur :

Adresse :

Cp – ville :

Personne référente :

Téléphone :

Mail :

Recueil 1

Titre :

Auteur :

Date de parution :

Remarques :

Recueil 2

Titre :

Auteur :

Date de parution :

Remarques :

La participation au Prix Boccace implique l'acceptation du règlement ci-joint. **A renvoyer accompagné des recueils (6 EXEMPLAIRES PAR TITRE) à**

*Tu Connais la Nouvelle ?
Prix BOCCACE
12 rue de la République
45800 Saint Jean de Braye*